

Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	54 167	36 720	17 446	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	167 241	66 241	101 000	101 000
Constructions	5 955 428	4 130 640	1 824 788	1 363 949
Installations techniques, matériel et outillage	2 027 920	1 673 528	354 392	388 123
Autres immobilisations corporelles	604 089	548 534	55 554	63 475
Immob. en cours / Avances et acomptes	442 725		442 725	279 716
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	31 095		31 095	31 071
Prêts	153 095		153 095	139 852
Autres immobilisations financières				
Total I	9 435 760	6 455 663	2 980 096	2 367 187
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	93 416		93 416	91 318
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	660		660	580
Créances				
Usagers et comptes rattachés	556 779	146 557	410 222	393 315
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	230 422		230 422	363 841
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 219 686		1 219 686	2 097 192
Charges constatées d'avance	82 754		82 754	67 977
Total II	2 183 717	146 557	2 037 160	3 014 223
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 619 477	6 602 221	5 017 256	5 381 409

Bilan Association

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	216 870	216 870
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	216 870	216 870
Fonds propres avec droit de reprise	-2 781 928	-1 900 359
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	-2 781 928	-1 900 359
Ecart de réévaluation		
Réserves	2 110 485	2 027 137
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 110 485	2 027 137
Autres réserves		
Report à nouveau	-310 347	-310 347
Excédent ou déficit de l'exercice	-461 830	-798 221
Situation nette (sous-total)	-1 226 749	-764 919
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	470 354	459 763
Provisions réglementées	1 223 294	1 213 205
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	466 898	908 048
FONDS REPORTEES ET DEDIEES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	703 116	705 387
Total II	703 116	705 387
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	332 463	342 924
Total III	332 463	342 924
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	2 110 505	2 276 626
Découverts et concours bancaires	1 820	14 945
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 112 325	2 291 571
Emprunts et dettes financières diverses	108 352	101 904
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	354 104	197 796
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	849 473	781 316
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		20 532
Autres dettes	88 127	29 533
Produits constatés d'avance	2 399	2 399
Total IV	3 514 779	3 425 050
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 017 256	5 381 409

Compte de résultat Association

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	70	70
Ventes de biens et de services	19 886	9 511
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	19 886	9 511
Produits de tiers financeurs	5 614 529	5 658 194
Concours publics et subventions d'exploitation	5 614 529	5 658 194
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	53 407	43 682
Utilisation des fonds dédiés	15 112	13 683
Autres produits	291 329	244 811
Total I	5 994 334	5 969 950
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	1 500 615	1 422 339
Aides financières	949	
Impôts, taxes et versements assimilés	355 345	347 890
Salaires et traitements	3 148 809	3 166 174
Charges sociales	1 026 106	1 205 146
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	311 434	365 367
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	12 841	97 903
Autres charges	37 003	1 588
Total II	6 393 103	6 606 408
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-398 769	-636 457
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	11 009	18 869
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	11 009	18 869
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	61 561	73 327
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	61 561	73 327
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-50 552	-54 458
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-449 321	-690 915
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		9 249
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	921	11 012
Total V	921	20 261

Compte de résultat Association

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		3 166
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	11 009	120 374
Total VI	11 009	123 540
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-10 088	-103 280
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 420	4 026
Total des produits (I + III + V)	6 006 263	6 009 080
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	6 468 093	6 807 301
EXCEDENT OU DEFICIT	-461 830	-798 221
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe aux comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : EHPAD LES EPRIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 017 256 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 461 830 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association Ehpac "Les Epriax" est régie par la loi du 1er juillet 1901 et est agréée par le Ministère de la Santé, par les caisses de Sécurité Sociale, les Conseils Généraux et les différentes administrations intéressées.

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts :

A pour but d'offrir aux personnes âgées et autres personnes dépendantes des conditions de séjour assurant :

- un cadre agréable, tant par les locaux eux-mêmes que par l'animation et l'organisation des travaux et des loisirs,
- des soins et des traitements médicaux constants permettant d'assurer au mieux le maintien des capacités physiques et psychiques,
- l'organisation, l'animation d'activités et l'ouverture sur le monde extérieur afin d'écarter tout sentiment d'isolement

L'entité crée et gère des emplois pérennes et tout service dans l'intérêt du résident.

Les organes statutairement compétents de l'entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet d'établissement » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

La nature et le périmètre des activités de l'association sont les suivants :

- * Accueil et hébergement de personnes âgées ayant un degré de dépendance plus ou moins élevé ;
- * Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne ;
- * Prévention de la perte d'autonomie ;
- * Animation sociale et culturelle ;
- * Lutte contre l'isolement ;
- * Capacité d'accueil de 120 lits dont 14 lits en Unité de Vie Alzheimer (UVA) ;
- * 14 places en Pôle d'Activité et de Soins Adaptées (PASA), permettant aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et présentant des troubles du comportement, un accompagnement spécifique ;
- * 16 places en Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA).

L'association est également habilitée à l'aide sociale départementale pour 100% de ses places.

Les moyens mis en oeuvre sont les suivants :

- * Moyens humains : l'association emploie plusieurs salariés provenant majoritairement du domaine médical, ainsi qu'un service administratif et un directeur ;
- * Moyens matériels : des locaux adaptés avec des chambres individuelles ou doubles, des espaces communs intérieurs et extérieurs, ainsi que des équipements médicaux ;
- * Moyens financiers : les ressources annuelles de l'entité sont composées :
 - des subventions de l'Etat, de la région, des départements, des communes et des établissements publics ;
 - du produits des prix de journée versés par les résidents ou organismes "tiers-payants" ;
 - des cotisations de ses membres.

Règles générales

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi qu'au règlement ANC n° 2023-03 intégrant les dispositions du règlement ANC n° 2022-06, modifiant les règlements ANC n° 2018-06 et n° 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables

La première application du règlement ANC n° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable.

Lors de cette première application du règlement ANC n° 2023-03, les montants relatifs aux rubriques et aux postes de l'exercice précédent sont identiques aux montants tels qu'établis au bilan et au compte de résultat de l'exercice précédent.

La situation nette à l'ouverture de l'exercice n'a pas été impactée par ce changement de méthode comptable. Seuls des reclassements ont été opérés au bilan (voir tableau comparatif en page 28)

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'association.

Reclassements suite changement de méthode comptable

COMPTE DE RESULTAT	Net au 31/12/25 selon ANC 2023-03	Net au 31/12/24 selon ANC 2018-06
Autres charges		
- 657200 VALEUR NETTE COMPTABLE	948,75	
- 675000 VALEUR NETTE COMPTABLE		0,00
Concours publics et subventions d'exploitation		
- 747000 QP SUBVENTIONS AU CPTE RESULTAT	20 801,74	
- 777000 QP SUBVENTIONS AU CPTE RESULTAT		9 237,80
Autres produits		
-754100 REMBT FORMATION		39 568,97
-754200 REMBT IJ PREVOYANCE		49 132,56
-754205 REMBT IJ SECU		153 697,12
-754210 REMBT SOINS		2 315,05
-758410 REMBT FORMATION	62 125,78	
-758420 REMBT IJ PREVOYANCE	44 601,46	
-758425 REMBT IJ SECU	170 227,78	
-758426 REMBT SOINS	1 427,99	
-758700 INDEMNITES ASSURANCE	3 995,37	
-791000 TRANSFERT DE CHARGES ASSURANCE		0,00
Charges externes		
-622810 HONORAIRES DIVERS	60 241,86	
-658000 CHARGES DIVERSES	4 080,00	
-672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		0,00
Charges de personnel		
-649100 REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNEL	-143 433,00	
-772000 PROD SUR EXERCICES ANTERIEURS		0,00

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'ehpad les épriaux ayant été reconnu organisme d'intérêt général et étant situé dans une zone ZRR (ZFRR depuis le 1er juillet 2024) a permis de faire une économie de charges sociales de 2022 à 2025 d'un montant de 193 743 €. En contrepartie, l'étude a coûté la somme de 81 372 €.

Suite au mail de la direction financière du département en date du 10/04/2026 vous autorisant à ne plus constater la provision pour restructuration d'un montant de 101 505 € et d'un fonds dédiés pour gros travaux d'un montant de 62 330 € à compter de 2025, ces provisions ne sont plus constatées en charges à compter de l'exercice clos le 31/12/2025.

Les travaux de sécurité d'un montant de 644 410 € ont généré une charge d'amortissements de 18 902 € couverte par la quote part de subvention accordée par le département pour 8 474 € et la reprise de fonds dédiés gros travaux pour 10 428 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 133	20 034		54 167
Immobilisations incorporelles	34 133	20 034		54 167
- Terrains	167 241			167 241
- Constructions sur sol propre	5 000 530	640 555		5 641 086
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	300 044	14 298		314 342
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 994 602	57 531	24 212	2 027 920
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 603	7 207		9 810
- Matériel de transport	15 683			15 683
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	571 890	6 705		578 595
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	279 716	787 085	624 076	442 725
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 332 309	1 513 382	648 288	9 197 403
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	31 071	24		31 095
- Prêts et autres immobilisations financières	139 852	13 244		153 095
Immobilisations financières	170 923	13 268		184 190
TOTAL	8 537 364	1 546 684	648 288	9 435 760

Immobilisations corporelles

L'association a décidé d'engager un projet de restructuration de l'Ehpad. Des dépenses au titre des honoraires d'études et d'architectes ont été comptabilisées en immobilisations en cours pour un montant de 428 557 € au 31/12/2025.

Suite à la commission de sécurité, l'association a engagé des frais pour un montant de 644 410 € immobilisés en 213100 "bâtiments" pour 637 203 € et en 218110 "installations, agencements divers" pour 7 207 € au 31/12/2025.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

L'association a ouvert un compte titres AG2R constitué de parts de fonds communs de placement (FCP) pour faire face à la dette relative au compte épargne-temps. Le déblocage des placements ne pourra intervenir que lorsque les salariés feront valoir leurs droits au paiement des jours de CET. Au 31/12/2025, le compte titres a une valeur de 31 095 €.

La dette relative aux CET figure au bilan pour un montant 17 108 € au 31/12/2025.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 133	2 587		36 720
Immobilisations incorporelles	34 133	2 587		36 720
- Agenc et aménag des terrains	66 241			66 241
- Constructions sur sol propre	3 645 769	190 289		3 836 058
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	290 856	3 726		294 581
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 606 479	90 313	23 264	1 673 528
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 603	36		2 639
- Matériel de transport	15 683			15 683
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	508 415	21 798		530 212
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 136 045	306 162	23 264	6 418 943
ACTIF IMMOBILISE	6 170 177	308 749	23 264	6 455 663

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 869 955 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	556 779	556 779	
Autres	230 422	230 422	
Charges constatées d'avance	82 754	82 754	
Total	869 955	869 955	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	598
PRODUITS A RECEVOIR	193 743
PRODUITS A RECEVOIR	23 445
PRODUITS A RECEVOIR/STAGE	30 621
Total	248 407

L'urssaf doit rembourser 193 743 € au titre de l'économie de charges sociales en ZRR.

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances	186 819	2 685	42 946	146 557
Total	186 819	2 685	42 946	146 557

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	216 870				216 870
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales	2 027 137	83 348			2 110 485
RAN hors activités sociales	-310 347				-310 347
RAN des activités sociales	-1 900 359	-881 569			-2 781 928
Exc.ou Déficit hors activ.sociales					
Exc.ou Déficit des activités sociales	-798 220	798 221		461 830	-461 830
Situation nette	-764 919			461 830	-1 226 749
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	459 763		31 393	20 802	470 354
Provisions réglementées	1 213 205		11 009	921	1 223 294
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	908 049		42 402	483 552	466 898

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour renouvellement des immobilisations				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	4 144		921	3 224
Provisions PV nettes actif financier	194 516	11 009		205 525
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	198 660	11 009	921	208 749
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		11 009	921	

Le solde des amortissements dérogatoires au 31/12/2025 d'un montant de 3 224 € concerne :

- abri fumeurs : 2 645.97 €
- panneaux protection : 577.64 €

Une provision réglementée a été comptabilisée pour 11 009 € en compensation des intérêts sur livrets.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	342 924		10 461		332 463
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations	1 014 545				1 014 545
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	1 357 469		10 461		1 347 008
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			10 461		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	173 504
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	2 227
BANQUE INTERETS COURUS	166
PROVISIONS CONGES PAYES	343 430
PROVISION CDD	3 886
PERSONNEL CHARGES A PAYER	17 108
PROV CH SOCIALES S/ CP	134 178
PROV.CH SOCIALES S/CDD	1 518
CHARGES SOCIALES A PAYER	6 684
CHARGES A PAYER	2 031
PROV CH FISCALCES S/CP	39 259
Total	684 733

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	82 754		
Total	82 754		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	2 399		
Total	2 399		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	10 432	
TOTAL	10 432	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics			5 587 129			5 587 130
Subventions d'exploitation		3 000	3 598			6 598
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			18 205		2 498	20 802
TOTAL						5 614 529

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres provisions réglementées	11 009	
Amortissements dérogatoires		921
TOTAL	11 009	921

Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	461 830	
Résultat 2025	461 830	
Part du résultat sur gestion conventionnée	461 830	
Part du résultat sur gestion libre		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 83,17 personnes dont 6,43 handicapés.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	4	5	5
Employés	9	69	78	78
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	10	73	83	83

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 332 463 euros

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de retraite en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite est calculé selon les critères suivants :

-recommandation ANC 2021

-taux d'actualisation : 3.96%

-progression des salaires : 1%

-rotation du personnel : 1%

-taux de charges sociales : 51.31%

-départ à l'initiative du salarié : 64 ans

Le taux Iboxx Corp AA10+ ressort à 3.96% au 31/12/2025 contre 3.38% au 31/12/2024.

Autres informations

Fonds dédiés

Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés > 2 ans
<i>Unité de vie Alzhe</i>	27 329	27 329				27 329	27 329
<i>Gros travaux</i>	542 581	542 581	10 429			532 152	469 822
<i>Formation</i>	13 717	13 717	2 654			11 063	11 063
<i>Evaluation extern</i>	950	950				950	950
<i>Espace multisens</i>	917	917				917	917
<i>Café des aidants</i>	859	4 225	859			3 366	
<i>Covid</i>	5 650	5 650				5 650	5 650
<i>QVT</i>	113 384	113 384	1 170			112 214	80 321
<i>ARS prévention</i>		8 100				8 100	
<i>Gratifications étud</i>		1 375				1 375	
Total	705 387	718 228	15 112			703 116	596 052

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Sous total							
<i>Famille Debuire</i>	1 300	1 300				1 300	
<i>Anonyme</i>	350	350				350	
Sous total	1 650	1 650				1 650	
TOTAL	1 650	1 650				1 650	

Autres informations

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025 TOTAL	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2024 TOTAL	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	70		70	
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	323 145		293 452	
3 - Subventions et autres concours publics	5 614 529		5 658 194	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	53 407		43 682	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	15 112		13 683	
Total	6 006 263		6 009 080	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	6 452 832		6 705 372	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices	2 420		4 026	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	12 841		97 903	
Total	6 468 093		6 807 301	
Excédent ou Déficit	-461 830		-798 221	

Autres informations

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2024	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
3 - Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
Total				



AGD MAISON DE RETRAITE DE FRUGES Association

49 Rue du Saint Esprit

62310 FRUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

TALENZ COMEXPERT

7 Rue Philippe Noiret | 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. : 03 20 70 68 16 | comexpert@talenz-audit.fr

www.comexpert.talenz.fr

S.A.S. au capital de 268 150 € | SIRET 392 866 851 00067 | RCS Lille Métropole |

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des Hauts de France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée générale de l'association AGD MAISON DE RETRAITE DE FRUGES ,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGD MAISON DE RETRAITE DE FRUGES , relatifs à l'exercice clos 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-André-Lez-Lille, le 22 juin 2026,

COMEXPERT



Thierry TABARDEL
Commissaire aux comptes
Associé